ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte sanitaire

Question écrite n° 68495

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le fait que la polyclinique Pasteur de Romilly-sur-Seine, le seul établissement à disposer de lits de chirurgie, connaît de sérieuses difficultés financières. Elles font craindre à la population de la seconde ville du département de l'Aube et du bassin de vie qui l'entoure - 35 000 habitants au total - la fermeture des soixante lits de chirurgie et leur transfert vers d'autres cliniques privées. Une telle situation aurait inévitablement des répercussions négatives pour l'hôpital de Romilly et, bien sûr, pour le personnel de la polyclinique Pasteur qui perdrait son emploi. Pour les habitants de se secteur, c'est une perspective inacceptable, car ils ne veulent pas voir s'installer un désert sanitaire entre Provins (Seine-et-Marne) et Troyes (Aube). La population de ce bassin de vie a besoin d'un pôle de santé de proximité de qualité avec sa médecine, sa maternité, ses urgences et sa chirurgie. Elle l'a exprimé à plusieurs reprises en participant aux initiatives organisées par le comité de défense pour le maintien du pôle de santé à Romilly : pétitions, manifestation, réunions publiques, délégation auprès du directeur de l'ARH à Châlons-en-Champagne. Or, jusqu'à ce jour, une seule solution est privilégiée : la reprise de la polyclinique Pasteur par celle des Ursulines de Troyes. Mais aujourd'hui, personne ne peut prétendre qu'elle permettra de garantir durablement le maintien de la chirurgie à Romilly-sur-Seine, car elle sera en permanence dépendante des résultats financiers attendus par les nouveaux acquéreurs. Une opération identique a été réalisée récemment dans l'Aube avec ces mêmes acquéreurs et elle s'est traduite par le transfert des lots de chirurgie à Troyes et par la fermeture de la clinique de Bar-sur-Aube. Ainsi, comme le demande le comité de défense avec les 5 000 signataires de la pétition, d'autres solutions doivent être recherchées et mises à l'étude sans attendre. Pourquoi, par exemple, ne pas envisager un retour des lits de chirurgie, attribués à ce secteur, dans l'hôpital de Romilly, avec une reprise par cet établissement public du personnel de la polyclinique Pasteur et la mise en place d'une coopération avec l'hôpital des Hauts-Clos de Troyes, ou un autre établissement public, pour les interventions chirurgicales à pratiquer à Romilly-sur-Seine ? L'hôpital de Vouziers dans les Ardennes ne vient-il pas d'établir une telle coopération avec le CHU de Reims ? Il lui demande s'il entend mettre à l'étude pour ce dossier toute solution, y compris publique, permettant de garantir durablement le maintien à Romilly des lits de chirurgie et des personnels qui y sont affectés.

Données clés

Auteur : M. Georges Hage
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68495
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6289